

# Matériaux de construction, rénovation et démolition

Les matériaux générés par les travaux de construction, rénovation et démolition (CRD) ont généralement un fort potentiel de valorisation. C'est pourquoi ils ne sont pas acceptés dans la collecte des ordures et doivent impérativement être apportés à l'écocentre, où ils seront triés en vue d'être recyclés ou valorisés. Vous trouverez ci-dessous la liste des matériaux acceptés et le mode de disposition à privilégier.



## Comment en disposer ?

Les résidus de CRD ne sont pas acceptés dans la collecte en bordure de rue. Il faut donc les apporter à l'écocentre et présenter une preuve de résidence. Ce service est réservé aux citoyens et n'inclut pas les entreprises privées\*.

**Écocentre de Shawinigan**  
30, 28<sup>e</sup> Rue, Shawinigan

**Horaire d'été** (1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)  
du mardi au samedi  
9 h à 16 h 30

**Horaire d'hiver** (1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)  
du mardi au samedi  
8 h 30 à 16 h

### Merci de préparer votre chargement!

Avant de vous présenter à l'écocentre, il est recommandé de **trier vos différents types de matériaux**. L'écocentre met à votre disposition différents bacs et conteneurs afin de catégoriser les matériaux et leur voie de recyclage ou de valorisation.

Prenez note que l'écocentre est fermé le 24 juin, le 1<sup>er</sup> juillet ainsi que pour la période des Fêtes (24 décembre au 2 janvier).

\* Les entreprises privées peuvent apporter leurs résidus de CRD, triés à l'avance, à l'écocentre de Saint-Étienne-des-Grès (440, boulevard de la Gabelle, entrée #4), moyennant des frais. Pour en savoir plus : [www.energycle.ca/les-ecocentres](http://www.energycle.ca/les-ecocentres).

## Matières acceptées

Bien que l'ensemble des résidus de CRD soit accepté, des frais s'appliquent pour les matières qui ne sont pas valorisables localement.

| Gratuit  | Frais de 15 \$ par chargement  | Matières refusées  |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bardeaux d'asphalte de couverture de toit</li> <li>• Bois (de démolition, de construction, branches)</li> <li>• Briques et maçonnerie, béton et asphalte</li> <li>• Matériaux de remplissage (terre, gravier, sable)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bois traité, souche</li> <li>• Panneaux de gypse, laine minérale</li> <li>• Parement de maison non métallique</li> <li>• Tapis, prélat</li> <li>• Vitre (verre plat)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Terre contaminée</li> <li>• Chargement supérieur à une remorque domestique (type 6 roues)</li> <li>• Résidus d'origine commerciale, industrielle ou institutionnelle</li> <li>• Ordures ménagères (déchets de table)</li> </ul> |

Pour plus d'information, visitez le site Web d'Énergycle : [www.energycle.ca/les-ecocentres](http://www.energycle.ca/les-ecocentres).

